

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements **RCA08-08-0001-175** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, **RCA08-08-0003-34** modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, adoptés le 13 juin 2025 et **RCA08-08-0001-177** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage adopté le 25 juin 2025, sont en vigueur, depuis le 30 juillet 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 août 2025

Me Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement